

COMITÉ DE SUIVI CSMA SÉANCE DU 27 JUIN 2023

COUVERTURE SUPPLÉMENTAIRE MALADIE COMPTES DÉFINITIFS 2022 (PRÉSENTATION PAR ENERGIE MUTUELLE)

Il nous est présenté, lors de cette séance, une analyse précise des éléments de contexte liés au contrat CSMA. 2022 a été marqué par la baisse des cotisations de 6 %, le rattrapage des soins, un contexte d'inflation, l'absence de confinement covid par rapport aux deux années précédentes, et enfin des évolutions salariales de branche, et ce principalement sur le second trimestre.

À fin 2022, nous sommes sur un exercice déficitaire de moins 5,3 M€, et le fonds de réserve représente un peu moins de 2 mois d'avance de prestations. Cet exercice déficitaire correspond aux prévisions. Il avait pour objectif de diminuer les réserves. Pour cela, le taux de cotisation sur la rémunération des salariés a volontairement été fixé à un niveau relativement faible en 2022.

Sur le pilotage des résultats, comme dans l'ensemble des autres caisses, la Camieg ou à la CPAM ne faisant pas exception, le nombre d'actes est en hausse avec plus de 52 000 actes, en exemple le dentaire avec plus de 16 000 actes supplémentaires, sur la médecine douce qui progresse de plus 10 000 actes, à tout cela s'ajoute la hausse de 5,8 % du coût moyen par assuré.

ÉVOLUTION DE LA DÉMOGRAPHIE EN 2022

Effectifs moyens	2021					2022						Evolution T4-2021/T4-2022
	1 ^{er} trim	2 ^{ème} trim	3 ^{ème} trim	4 ^{ème} trim	Effectif moyen	1 ^{er} trim	2 ^{ème} trim	3 ^{ème} trim	4 ^{ème} trim	Age moyen (ans)	Effectif moyen	
Salariés	135 973	135 639	135 426	135 860	135 725	135 171	135 071	135 369	136 662	42,6	135 568	0,6%
Conjoints	22 852	23 075	23 101	23 215	23 061	23 444	23 677	23 808	24 013	42,5	23 736	3,4%
Enfants / Ayants droit	142 713	143 249	143 515	144 211	143 422	144 971	145 672	146 263	146 872	12,2	145 945	1,8%
Total	301 440	301 860	301 939	303 165	302 101	303 462	304 295	305 307	307 388	-	305 113	1,4%

La population assurée à fin 2022 au sein du contrat CSMA, est en progression continue avec plus de 4 223 bénéficiaires, soit + 1,4 %, répartie de la manière suivante + 802 salariés, + 798 conjoints, et + 2 661 enfants.

Sur ces chiffres, on note que plus de la moitié des salariés IEG exercent dans 4 régions : Ile de France, Auvergne Rhône Alpes, Grand Est et Nouvelle Aquitaine (73 000).



La tendance baissière des effectifs cotisants des dernières années s'est inversée en 2022.

Dépenses de soins 2022

Energie Mutuelle note une augmentation des remboursements CSM en 2022 qui concerne principalement les remboursements en optique, dentaires, cures thermales, autres prestations (médecine douce) ainsi que les honoraires médicaux. L'hospitalisation reste stable.

Pour 2022, sur les 101 M€ de dépenses engagées en 2022, la CAMIEG a remboursé 44 M€ et la CSM, 41 M€. Le taux de couverture des dépenses présentées à la CSM est de 84 % et le reste à charge s'élève à 16,5 M€.

Sur les 93 % du reste à charge, il est reparti sur les postes optique, dentaire ainsi que les soins courants.

Le fonds social

Le financement du fonds de solidarité représente 0,30 % des cotisations HT. Energie Mutuelle affiche un budget de 137 829 €. La commission du Fonds Social CSM intervient uniquement sur les restes à charge de dépenses de santé quelle que soit leur origine et les dépenses de santé liées à un handicap sont également prises en charge par le Fonds Social.

En 2022, Energie Mutuelle a traité 163 dossiers, dont 131 ont fait l'objet d'une réponse positive pour un volume de 104 245 €. Le domaine dentaire a été le poste le plus important en termes d'aides accordées.

Nombre dossiers	Total	Acceptés	Refusés	Reportés	Annulés /reportés
2022	163	131	15	5	12
2019	147	95	37	5	10

Il est fait état avec ce tableau, d'une hausse continue des demandes traitées depuis 2019 de +29 %.

Cotisations

Les cotisations sont en baisse de 5,5 % (impact de l'évolution du taux d'appel pour 2022), avec une collecte de 45 873 541 € HT.

Perspectives 2023

La Loi de finances de la Sécurité sociale prévoit un élargissement du dispositif « 100 % Santé » qui propose une offre sans reste à charge en optique, prothèses dentaires et auditives, le ministre de la Santé et de la Prévention a confirmé son intention d'ouvrir la réforme aux prothèses capillaires, aux fauteuils roulants, et à l'orthodontie.

